



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Chaumont, le 15 février 2021.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de relance : soutenir les projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine : candidatez !

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique.

17 Millions d'euros du volet « agriculture » du Plan de relance sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés et collectifs, à l'échelle nationale. Accessibles par des appels à projets départementaux, ces aides financières sont mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Une enveloppe de **50 000 €** est mobilisée pour le département de la Haute-Marne.

En Haute-Marne, le dépôt de dossier ouvrira le 15 février. **Les dossiers peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux.** Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités, ...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées au niveau local pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et **immatériels** (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.haute-marne.gouv.fr/>

Pour toute question relative à votre projet ou à la constitution de votre dossier, vous pouvez adresser votre message à l'une des adresses suivantes :

ddt-sea@haute-marne.gouv.fr ou ddt-shc@haute-marne.gouv.fr

L'objet du mail doit débiter par : « AAP 2021 – Jardins partagés ».

Ces jardins sont aussi créateurs de lien social et culturel. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de renforcer son soutien aux **projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain** et aux projets qui permettent de donner accès au plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à un jardin partagé ou collectif. Cette opération « quartiers fertiles » est pilotée par l'ANRU (agence nationale de la rénovation urbaine).